

CHAMPIONNAT NATIONAL
de KARATÉ
de la FCD
les 24 et 25 février 2023
à BRÉTIGNY-sur-ORGE (91)

N° 0943/FCD/Activités/Sports

Affaire suivie par :

Renaud RENAY, CTSN Karaté - ☎ : 06.64.48.25.59 - ✉ : r.renay@lafederationdefense.fr ou karate.fcd@gmail.com

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 - ✉ : c.macquet@lafederationdefense.fr

NOTE D'ORGANISATION

Référence : Règlement permanent du championnat national de Karaté diffusé sous le n° 0156/FCD/Activités/Sports du 12 février 2019

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Dispositions logistiques (sous la responsabilité de la ligue organisatrice)
- Annexe 2 : Dispositions techniques (sous la responsabilité du CTSN)
- Annexe 3 : Dispositions administratives et financières (sous la responsabilité des services de la FCD)
- Annexe 4 : Déroulement de la compétition et du séjour
- Annexes 5-1 à 5-3 : Autorisations parentales
- Annexe 6 : Catégories d'âge et de poids
- Annexe 7 : Plans de situation
- Annexe 8 : Imprimé certificat médical ou licence FCD avec mention « en compétition »
- Annexe 9 : Informations complémentaires



Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la manifestation, fait l'objet d'une note complémentaire et d'une mise en application immédiate.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01.79.86.34.89 - PNIA : 861.947.34.89 - Courriel : contact@lafederationdefense.fr
www.lafederationdefense.fr

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015
Membre du comité national olympique et sportif français

I. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le championnat national de karaté de la Fédération des clubs de la défense (FCD) se déroule les 24 et 25 février 2023.

L'organisation de cette manifestation est confiée à la ligue Île-de-France de la Fédération des Clubs de la Défense avec le soutien du Comité de Judo de l'Essonne.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

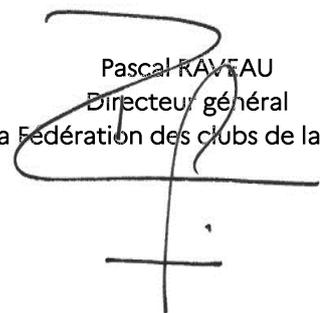
Les compétiteurs doivent impérativement détenir et présenter la licence de la FCD 2022/2023, au titre du club qu'ils représentent (date et cachet du club obligatoire au recto de la licence).

Si l'activité "Karaté" n'apparaît pas sur la licence, le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du karaté en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve est obligatoire.

En cas de non-présentation de ces documents, la participation au championnat est refusée et ne donne droit à aucun remboursement de frais de déplacement et d'inscription.

Un duplicata de la licence peut être imprimé directement par le club ou le licencié dans son espace adhérent "SYGELIC".

L'ensemble des dispositions logistiques, techniques, administratives et financières est en pièces jointes, ainsi que quelques informations relatives au bon déroulement de la manifestation.


Pascal RAVEAU
Directeur général
de la Fédération des clubs de la défense

Destinataires (via SYGEMA) :

- Président(e)s des clubs/FCD
- Présidents de ligues/FCD
- Conseiller technique sportif régional "Karaté"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

Copies à (par courriel) :

- Comité directeur/FCD
- Conseiller technique sportif national "Karaté"/FCD
- Responsable du club support
- Directeur technique Sport-Formation/FCD
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau comptabilité/FCD
- Bureau communication/FCD

ANNEXE 1
DISPOSITIONS LOGISTIQUES
 sous la responsabilité de la ligue organisatrice

CHAMPIONNAT NATIONAL de KARATÉ de la FCD
Les 24 et 25 février 2023 à Brétigny-sur-Orge (91)

1. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

Ligue organisatrice	Club support
Ligue Île-de-France de la FCD 16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or 94114 ARCUEIL Cedex ☎ : 01.79.86.38.56 ✉ : secretariat@fcd-idf.fr ➤ <u>Président de la ligue et du comité d'organisation</u> : Fabien BOSSUS 📱 : 06.76.13.56.73 ✉ : president@fcd-idf.fr	Comité de Judo de l'Essonne 9, rue Albert Camus 91220 BRÉTIGNY-sur-ORGE ☎ : 01.60.84.70.10 ✉ : fabrice.guilley@wanadoo.fr ➤ <u>Président du comité support</u> : Fabrice GUILLEY 📱 : 06.08.89.68.92 ✉ : fabrice.guilley@wanadoo.fr
Conseiller technique sportif national Karaté de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional Karaté de la ligue Île-de-France (CTSR)
Renaud RENAY 📱 : 06.64.48. 25.59 ✉ : r.renay@lafederationdefense.fr ou karate.fcd@gmail.com	Souleymane DIOP 📱 : 06.27.23.96.55 ✉ : sdiopmamadou@gmail.com

2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION et DU SÉJOUR

Le championnat se déroule au sein du dojo régional Arts martiaux - 9, rue Albert Camus - 91220 Brétigny-sur-Orge.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

3.1. Transport

Aucun accueil en gare n'étant prévu, les participants doivent être autonomes. La station RER C est à proximité du dojo (10 à 15 minutes à pied).

Le transport collectif est à privilégier (co-voiturage, véhicule 9 places, car).

3.2. Accueil

L'installation des premiers participants a lieu à compter du dîner du vendredi 24 février 2023 à l'hôtel Ibis Évry-Courcouronnes (cf. § 3.3.).

L'accueil des compétiteurs se fait au dojo régional Arts martiaux - 9, rue Albert Camus - 91220 Brétigny-sur-Orge **le samedi 25 février 2023 à partir de 10h00**.

À cette occasion, les compétiteurs doivent obligatoirement être en possession et présenter :

- la licence FCD, saison 2022/2023,
- la licence FFK, saison 2022/2023
- le certificat médical de non contre-indication à la pratique du karaté en compétition

3.3. Hébergement et alimentation

3.3.1. Hébergement

Les compétiteurs sont logés au sein de l'hôtel Ibis Évry-Courcouronnes- Parc Tertiaire du -1, avenue du Lac - Rue du Bois Briard - 91000 Évry-Courcouronnes.

3.3.2. Alimentation

Les compétiteurs sont entièrement pris en charge par la FCD à compter du dîner de vendredi 24 février 2023 jusqu'au cocktail du samedi 25 février 2023.

Les frais inhérents aux repas ne sont pris en charge que sur le lieu de la compétition.

Les participants doivent **impérativement indiquer leurs demandes d'hébergement et de repas lors de leur inscription sur SYGEMA.**

Les clubs n'acceptant pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.

3.4. Tenues/Équipements

Chaque compétiteur devra se munir de son propre karategi de sa ceinture.

3.5. Cérémonie de remise des récompenses

Il est rappelé que **la remise des récompenses est une cérémonie officielle et que tous les compétiteurs doivent obligatoirement y être présents.**

Toute absence non autorisée est considérée comme abandon de titre, de récompense et de droit au remboursement des frais de déplacement.

Une tenue correcte est exigée.

3.6. Dispositif prévisionnel de secours

Le soutien santé de la manifestation est assuré conformément au règlement médical de la FCD (cf. titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien santé doit répondre aux conditions préconisées par :

- la réglementation de la fédération délégataire ;
- la réglementation de droit public ;
- l'autorité d'accueil ;
- le dirigeant de la ligue et/ou du club responsable de l'évènement sportif ou par le conseiller technique sportif national, en fonction des possibilités locales et institutionnelles.

Il est assuré par le 18 ou le 112.

3.7. Lutte contre le dopage

En accord avec les directives du ministère chargé des sports, et conformément à la réglementation de la FCD, des contrôles antidopage peuvent être pratiqués, de manière inopinée, au cours de la compétition.

Conformément aux textes, les organisateurs mettent en place deux locaux nécessaires au contrôle antidopage (1 pour les féminines et 1 pour les hommes) et des équipes d'escortes.

4. **COMMUNICATION SUR LE LIEU DE LA COMPÉTITION**

En vertu de nos partenariats avec la GMF, la Société générale, la BFM, TEGO, UNÉO il est demandé à la ligue organisatrice de veiller à ce que les vecteurs de communication (bannières, banderoles, ...) de ces derniers soient bien mis en place lors de la manifestation.

5. COMPTE RENDU

À l'issue de la manifestation, le président de la ligue organisatrice adresse à la présidente de la FCD, avec copie au CTSN, un compte rendu sur le déroulement de la compétition, ainsi que le bilan financier accompagné des originaux des pièces justificatives.

Le conseiller technique sportif national adresse au président de la commission sportive le compte rendu technique de la compétition et dépose sur SYGEMA, en collaboration avec la ligue organisatrice, les résultats détaillés de la compétition.

6. COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE

La ligue organisatrice s'assure de la couverture photographique de l'événement.

À l'issue, et au plus tard dans les 15 jours, elle adresse à la FCD un article d'une demi-page avec, en fichiers attachés, des photos (format d'origine ".jpeg" > 300 ko), mettant l'accent sur un aspect particulier de la manifestation (technique, logistique ou de convivialité, etc...) destiné à paraître dans « À armes égales ».

ANNEXE 2
DISPOSITIONS TECHNIQUES
sous la responsabilité du conseiller technique sportif national (CTSN)

CHAMPIONNAT NATIONAL de KARATÉ de la FCD
Les 24 et 25 février 2023 à Brétigny-sur-Orge (91)

6. ORGANISATION TECHNIQUE

6.1. Catégories

Cf. annexe 6.

6.2. Composition du jury technique

Afin de contrôler la régularité du championnat, un jury technique est composé :

- d'un délégué de la compétition/Représentant de la ligue IDF ;
- du conseiller technique sportif national FCD ;
- du conseiller technique sportif régional FCD ;
- du corps arbitral ;
- d'un athlète tiré au sort.

6.3. Classements

6.3.1. Individuels

Un classement sera établi par catégorie d'âges et de poids.

Pour le bon déroulement de la compétition, les organisateurs se réservent le droit d'effectuer des regroupements (âges et poids) si nécessaire.

6.4. Appel et réclamation

Se référer immédiatement auprès du jury technique qui est le délégué de la compétition.

7. RÉCOMPENSES

7.1. Récompenses individuelles

Les médailles sont remises aux trois premiers de chaque catégorie.

Pour le challenge national enfants, chaque compétiteur se voit attribuer une médaille.

ANNEXE 3
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES
 sous la responsabilité des services de la FCD

CHAMPIONNAT NATIONAL de KARATÉ de la FCD
 Les 24 et 25 février 2023 à Brétigny-sur-Orge (91)

8. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

8.1. Engagement et droits de participation

Le nombre de participants est **limité à 80 compétiteurs**.

PARTICIPATION FINANCIÈRE COMPÉTITEURS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 41 € par compétiteur Adulte (+ 25 ans) <u>avec hébergement et restauration</u> ✓ 10 € par compétiteur Adulte (+ 25 ans) <u>sans hébergement et avec restauration</u> ✓ 10 € par compétiteur Jeune (- 25 ans) <u>avec hébergement et restauration</u> ✓ 5 € par compétiteur Jeune (- 25 ans) <u>sans hébergement et avec restauration</u> ✓ 0 € par compétiteur Adulte ou Jeune en situation de handicap (PSHPM) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA avant le 25 janvier 2023 minuit, terme de rigueur. Aucune inscription au-delà de cette date n'est possible. • Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation. • Les personnes en situation de handicap physique ou mental (PSHPM) sont obligatoirement titulaires de la licence FCD 2022/2023. Ils ne s'acquittent pas des droits d'engagement.
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gratuité pour : <ul style="list-style-type: none"> • l'accompagnateur des personnes en situation de handicap physique ou mental • l'accompagnateur « Jeunes » (1 pour 4 jeunes <u>de - 18 ans uniquement</u>) • le chauffeur de car • le CTSN • les organisateurs (<u>limités à 5</u>) 	<p>Les accompagnateurs « Jeunes » et des personnes en situation de handicap doivent être titulaires de la licence FCD 2022/2023 pour des questions de couverture assurance. Il en est de même pour le chauffeur de car militaire sauf s'il est couvert par un ordre de mission.</p> <p>Ils doivent impérativement être inscrits sur SYGEMA. Ils ne s'acquittent pas des droits d'engagement.</p>

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des compétiteurs	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+ 25 ans) <u>avec hébergement et restauration</u>	⇒ ✓ Compétiteur Adulte
✓ Compétiteur Adulte (+ 25 ans) <u>sans hébergement et avec restauration</u>	⇒ ✓ Compétiteur Adulte NON HEBERGE
✓ Compétiteur Jeune (- 25 ans) <u>avec hébergement et restauration</u>	⇒ ✓ Compétiteur Jeune
✓ Compétiteur Jeune (- 25 ans) <u>sans hébergement et avec restauration</u>	⇒ ✓ Compétiteur Jeune NON HEBERGE
✓ Compétiteur Adulte (+ 25 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Adulte PSHPM
✓ Compétiteur Jeune (- 25 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Jeune PSHPM
✓ Accompagnateur « Jeunes » (1 pour 4 jeunes de - 18 ans uniquement)	⇒ ✓ Accompagnateur officiel
✓ Accompagnateur « Personnes en situation de handicap »	⇒ ✓ Accomp PSHPM
✓ Chauffeur de car	⇒ ✓ Chauffeur
✓ Conseiller technique sportif national Karaté (CTSN)	⇒ ✓ Conseiller technique
✓ Organisateurs (<u>limités à 5</u>)	⇒ ✓ Organisateur

NOTA : Toute annulation de participation non justifiée n'est pas remboursée. Une pénalité de 50 € est en outre prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation (couverture partielle de la quote-part payée par la FCD au prestataire - cf. annexe 9 - § 2).

8.2. Remboursement des frais de déplacement VIA SYGEMA

Depuis la saison 2021/2022, les demandes de remboursement de frais de déplacement doivent être déposées sur SYGEMA par le club, impérativement dans le mois qui suit la fin de la compétition, sous peine de non-remboursement.

La note relative aux modalités de remboursement des frais de déplacement, en date du 07 janvier 2022, a été diffusée via SYGEDOC sous le n° 0432/FCD. Elle est également consultable dans la Bibliothèque SYGEMA, rubrique « Frais de déplacement ».

Il est rappelé que les frais de repas ou d'hébergement en cours de déplacement inférieur à 1.000 km aller/retour sont à la charge des clubs.

Pour les parcours supérieurs à 1.000 km aller/retour, et sur présentation des factures originales (tickets de caisse non valides), la FCD prend en charge pendant la durée du transport à l'aller et au retour, par personne autorisée :

- les frais d'hébergement dans la limite de 90 € (petits-déjeuners compris),
- les frais de repas dans la limite de 30 €.

8.3. Participation des Jeunes de moins de 18 ans

RAPPELS :

- ⇒ Un accompagnateur « Jeunes » doit être du même sexe que les jeunes (une accompagnatrice encadre les jeunes filles, un accompagnateur les jeunes garçons).
- ⇒ Si de l'hébergement est prévu, la mixité dans les chambres est strictement interdite.

8.3.1. Autorisation parentale de participation

Les responsables d'équipes doivent être en possession, pour les mineurs, du formulaire d'autorisation parentale de participation pour chacun d'entre eux (cf. annexe 5-1).

8.3.2. Autorisation parentale pour le prélèvement lors d'un contrôle anti-dopage

Les responsables de club doivent être en possession, pour les mineurs, du formulaire d'autorisation parentale pour le prélèvement lors d'un contrôle anti-dopage pour chacun d'entre eux (cf. annexe 5-2).

8.3.3. Autorisation parentale pour le droit à l'image

Les responsables de club doivent être en possession, pour les mineurs, du formulaire d'autorisation parentale pour le droit à l'image pour chacun d'entre eux (cf. annexe 5-3).

ANNEXE 4

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET DU SÉJOUR

CHAMPIONNAT NATIONAL de KARATÉ de la FCD Les 24 et 25 février 2023 à Brétigny-sur-Orge (91)

➤ JOUR 1 : Vendredi 24 février 2023

- ✓ À partir de 17h00 : Installation des premiers participants au sein de l'hôtel Ibis Évry-Courcouronnes - Parc Tertiaire du - 1, avenue du Lac - Rue du Bois Briard - 91000 Évry-Courcouronnes.
- ✓ 19h00 : Dîner au sein de l'hôtel Ibis Évry-Courcouronnes

➤ JOUR 2 : Samedi 25 février 2023

- ✓ À partir de 07h00 : Petit déjeuner à l'hôtel
- ✓ 10h00 :
 - Accueil des participants au dojo régional Arts martiaux - 9, rue Albert Camus - 91220 Brétigny-sur-Orge
 - Remise du dossier d'accueil
 - Contrôle des licences
 - Pesées - Tableaux
- ✓ 10h30 : Début de la compétition
- ✓ de 11h30 à 13h00 : Sachets repas au dojo
- ✓ À partir de 14h30 :
 - Remises des récompenses
 - Mises à l'honneur des autorités/ambassadeurs et partenaires
 - Cocktail amélioré
 - Départs de compétiteurs

ANNEXE 5-1
AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION D'UN MINEUR

CHAMPIONNAT NATIONAL de KARATÉ de la FCD
Les 24 et 25 février 2023 à Brétigny-sur-Orge (91)

FICHE A PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT
LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS A L'ACCUEIL

NOM du club FCD: _____

N° d'affiliation FCD: _____/_____/_____/

Enfant :

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : /___/___/___/___/___/ VILLE : _____

N° Téléphone à joindre en cas de problème :

Domicile : /___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/

Mobile : /___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/

Bureau : /___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/

POUR LES MINEURS

Je soussigné(e), Mme, Mr (nom et prénom) : _____

Tuteur légal AUTORISE mon enfant : _____

Né (e) le : ____/____/____/ (jj/mm/aaaa) à : _____

À participer à la compétition qui se déroulera à : _____

Du : ____/____/____/ Au : ____/____/____/

J'autorise par la présente, le responsable du club, à prendre à ma place toutes les dispositions qu'il jugera nécessaire en cas de maladie ou d'accident survenant à mon enfant.

Je donne mon plein accord aux médecins pour effectuer toute intervention médicale ou chirurgicale urgente qu'ils jugent nécessaire pour la préservation de sa santé.

N° SS (du parent couvrant l'enfant) : ____/____/____/____/____/____/ clé : ____/

Mutuelle : _____

Fait à _____, le ____/____/____/

Signature du tuteur légal :

avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

ANNEXE 5-2
AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRÉLÈVEMENT
NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE
LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE SUR LES MINEURS

En application de l'article 7 du décret n° 2011-57 du 13 janvier 2011 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage modifiant l'article R.232-52 du code du sport

CHAMPIONNAT NATIONAL de KARATÉ de la FCD
Les 24 et 25 février 2023 à Brétigny-sur-Orge (91)

FICHE A PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT
LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS A L'ACCUEIL

NOM du club FCD: _____

N° d'affiliation FCD: ____/____/____/

Je soussigné(e), Mme, Mr (nom et prénom): _____

Agissant en qualité de **représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur** (nom et prénom de l'enfant):

Autorise tout préleveur agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage, dûment mandaté à cet effet à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de cheveux, ...) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur (nom et prénom de l'enfant):

Fait à _____, le ____/____/____/

Signature du tuteur légal :

avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

N.B : L'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

ANNEXE 5-3
AUTORISATION PARENTALE POUR LE DROIT A L'IMAGE
SUR LES MINEURS

CHAMPIONNAT NATIONAL de KARATÉ de la FCD
Les 24 et 25 février 2023 à Brétigny-sur-Orge (91)

FICHE A PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT
LORS DU CONTRÔLE DES DOCUMENTS A L'ACCUEIL

NOM du club FCD: _____

N° d'affiliation FCD: ____/____/____/

Je soussigné(e), Mme, Mr (nom et prénom): _____

Agissant en qualité de **représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur** (nom et prénom de l'enfant):

Autorise

N'autorise pas

toutes publications comportant la photo de mon enfant qui pourrait être prise durant la compétition et renonce à son droit à l'image.

Fait à _____, le ____/____/____/

Signature du tuteur légal :

avec mention "lu et approuvé" manuscrite.

ANNEXE 6
CATÉGORIES D'ÂGE ET DE POIDS

CHAMPIONNAT NATIONAL de KARATÉ de la FCD
Les 24 et 25 février 2023 à Brétigny-sur-Orge (91)

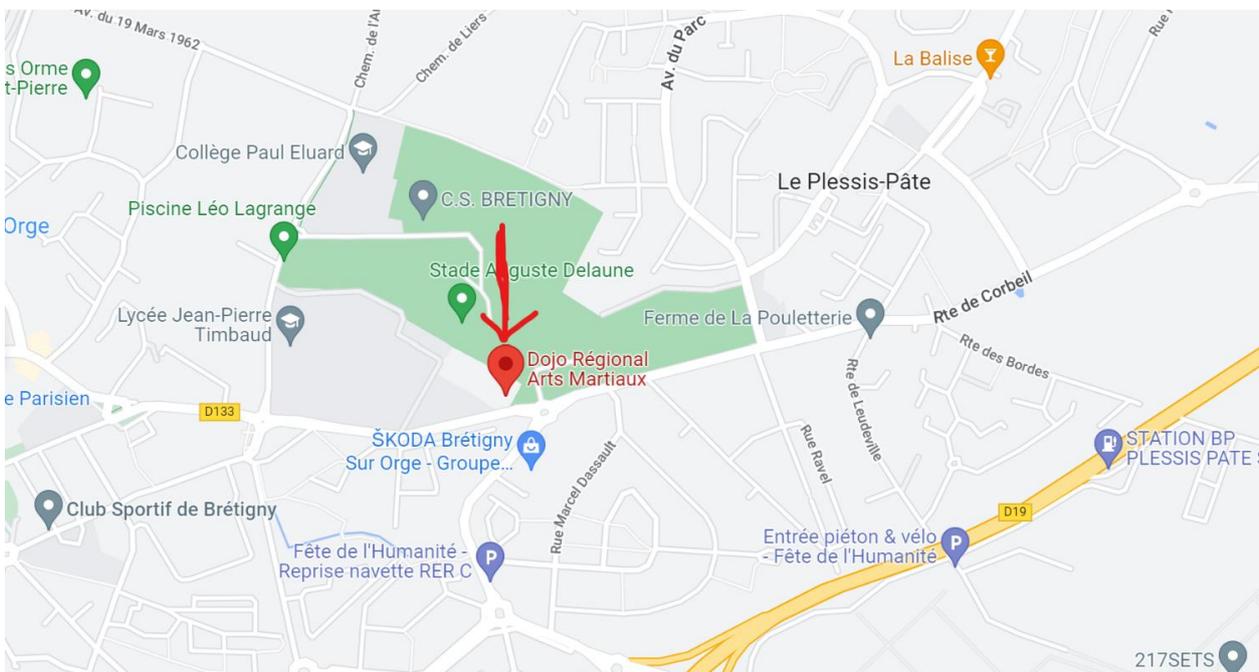
Les catégories indiquées ci-après sont celles telles que définies au § 2.2. du règlement rappelé en référence.

TABLEAU DE COMPÉTITION				
Catégories	Poids	Combat	Kata	Combiné
Poussin	- 32 kg + 32 kg			X
Poussine	Open			X
Pupille/Benjamin	- 36 kg + 36 kg			X
Pupille/Benjamine	Open			X
Minime homme	Open	X	X	
Minime femme	Open	X	X	
Cadet	Open	X	X	
Cadette	Open	X	X	
Juniors/Seniors homme	- 68 kg - 78 kg + 78 kg	X	X	
Vétérans masculins	Open	X	X	
Seniors et vétérans féminines	Open	X	X	
Équipes masculines	Open	X	X	
Équipes féminines	Open	X	X	

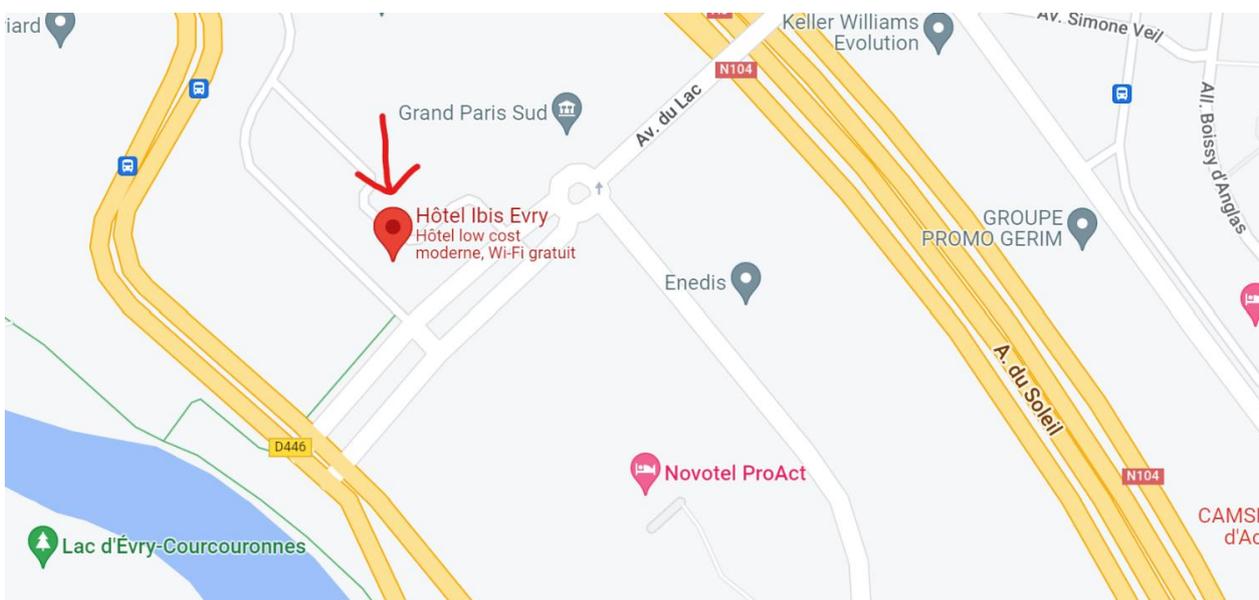
ANNEXE 7 PLANS DE SITUATION

CHAMPIONNAT NATIONAL de KARATÉ de la FCD Les 24 et 25 février 2023 à Brétigny-sur-Orge (91)

- Coordonnées du lieu de compétition : Dojo régional Arts martiaux
9, rue Albert Camus
91220 BRÉTIGNY-sur-ORGE



- Coordonnées de l'hôtel : Ibis Évry-Courcouronnes
Parc Tertiaire du - 1, avenue du Lac - Rue du Bois Briard
91000 ÉVRY-COURCOURONNES



ANNEXE 8
CERTIFICAT MÉDICAL 2022
(de moins d'un an au 25 février 2023)

CHAMPIONNAT NATIONAL de KARATÉ de la FCD
Les 24 et 25 février 2023 à Brétigny-sur-Orge (91)

NOTA : la licence FCD est acceptée avec l'annotation « en compétition »

Je soussigné.....

Docteur en médecine, certifie avoir examiné M/Mme ⁽¹⁾.....

.....

Né(e) le :..... et n'avoir pas constaté, ce jour, de signes cliniques apparents contre-
indiquant la pratique du karaté **en compétition**.

Certificat établi à la demande de l'intéressé pour faire valoir ce que de droit.

Date :

Cachet et signature du médecin obligatoires

(1) Rayer les mentions inutiles

ANNEXE 9
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
(COPIER LE LIEN ET LE COLLER SUR VOTRE NAVIGATEUR)

1. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT VIA SYGEMA

Depuis la saison 2021/2022, les demandes de remboursement de frais de déplacement et de repas doivent être déposées sur SYGEMA par le club, impérativement dans le mois qui suit la fin de la compétition, sous peine de non-remboursement.

La note relative aux modalités de remboursement des frais de déplacement, en date du 07 janvier 2022, a été diffusée via SYGEDOC sous le n° 0432/FCD. Elle est également consultable dans la Bibliothèque SYGEMA, rubrique « Frais de déplacement ».

2. PÉNALITÉS

À réception des résultats et du compte rendu de la compétition, la FCD vérifie que les demandes de repas et d'hébergement, telles qu'indiquées lors de l'inscription, ont bien été respectées.

Dans le cas contraire, une retenue de 50 € en cas d'absence non justifiée ou du montant des prestations non honorées, est réalisée par prélèvement après information faite auprès du club.

Toute annulation de participation non motivée ne voit aucun remboursement de la part de la FCD.

Les personnes n'acceptant pas les propositions faites par l'organisateur ne seront pas remboursées des frais engagés de leur propre initiative.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/16_Annexe-Penalites-FCD.pdf

3. ASSURANCES

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que par le contrat d'assurance automobile souscrit par la FCD auprès de la GMF, si les véhicules sont inscrits sur le registre de sortie de véhicules du club d'appartenance avant le départ.

Pour les véhicules appartenant aux clubs, le contrat "flotte automobile" prévoit les garanties responsabilité civile, défense pénale et recours, vol, incendie, catastrophes naturelles, bris de glace, assurance du conducteur, assistance, attentats et actes de terrorisme et dommages tous accidents. Pour les véhicules de plus de 5 ans, la garantie dommage tous accidents ne s'applique pas ; les clubs pourront demander directement auprès de l'assureur, et à leur charge, des garanties différentielles.

Toute déclaration de sinistre (matériel ou corporel) doit être déposée sur SYGEASSUR par le club en se connectant sur www.lafederationdefense.fr, rubrique "Espace dédié à la FCD, ses ligues et ses clubs" en bas de la page d'accueil sous les logos de nos partenaires.

4. LUTTE CONTRE LE DOPAGE

En accord avec les directives du ministère chargé des sports, et conformément à la réglementation de la FCD, des contrôles antidopage peuvent être pratiqués au cours de la compétition.

Conformément aux textes, les organisateurs mettent en place deux locaux nécessaires au contrôle antidopage (1 pour les féminines et 1 pour les hommes) et des équipes d'escortes.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/7_Annexe-Lutte-contre-le-dopage-FCD.pdf

5. **DROIT A L'IMAGE**

Chaque participant renonce à son droit à l'image et autorise toutes publications comportant sa photo qui pourrait être prise pendant la manifestation aux fins d'illustrer les activités de la FCD.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/8_Annexe-Droit-a-image-FCD.pdf

6. **CHALLENGE DU FAIR-PLAY**

Cette compétition entre dans le cadre du challenge du fair-play.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/3_Annexe-Challenge-du-fair-play-de-la-FCD.pdf

7. **FORFAITS**

Tout compétiteur déclarant forfait doit en aviser par lettre recommandée ou courriel le CTSN, la ligue organisatrice et le bureau activités sportives de la FCD immédiatement et au plus tard 8 jours avant le début de la compétition.

Sauf cas de force majeure (missions, opérations, événements graves, problème médical), tout participant déclarant forfait dans les 48 heures précédant le début de la compétition sera sanctionné d'une pénalité de 50 € ou du montant engagé par la ligue organisatrice pour couvrir les frais de séjour du défaillant.

Tout forfait non justifié ne voit aucun remboursement de la part de la FCD.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/9_Annexe-Forfait-FCD.pdf

8. **SANCTIONS SPORTIVES**

Conformément au règlement de discipline de la FCD, les sanctions disciplinaires sont prononcées par les organismes disciplinaires de la fédération suivants :

- Organisme de première instance : ligue
- Organisme d'appel : fédération

Ces organismes sont respectivement compétents pour les affaires suivantes :

- Infraction disciplinaire commise par un membre appartenant à la ligue, quel que soit le lieu de réalisation de l'infraction.
- Manifestations nationales.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/14_Annexe-Sanctions-sportives-FCD.pdf

9. **DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT DURABLES**

« Ce sont les petits gestes d'aujourd'hui qui feront les grands changements de demain ».

Par quelques gestes simples, responsables et efficaces, appliquez les grands principes de la charte de développement durable de la FCD :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et le covoiturage ;
- trier (plastiques, papier et verres peuvent être recyclés) et compacter les déchets pour réduire leur volume ;
- nettoyer et rendre propres les sites empruntés en organisation la collecte des déchets ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- limiter l'édition et la diffusion papier des documents numériques (traitement de texte, tableurs, courriels, etc.).

Tous nos gestes, au quotidien, ont un impact sur l'ensemble de la planète.

La FCD concoure à la stratégie nationale de développement durable du sport et demande ainsi de concevoir des évènements sportifs de manière responsable.

La ligue organisatrice demande aux compétiteurs et aux spectateurs invités de veiller au respect de l'environnement de la manifestation et de favoriser le transport en commun ou le co-voiturage pour se rendre sur les lieux.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/4_Annexe-Developpement-et-environnement-durable-FCD.pdf

10. **RÉSULTATS ET COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

À l'issue du championnat, les résultats détaillés sont remis aux représentants des clubs participants.

La ligue organisatrice, en collaboration avec le CTSN et le club support, adresse au bureau Activités sportives et au bureau Communication :

- les informations sur le déroulement de la manifestation à la presse locale ;
- **le 1^{er} jour ouvré après la manifestation**, pour le site internet fédéral, un fichier document avec les résultats et, séparément, six photos en fichiers ".jpg" (compression moyenne), ainsi qu'un lien éventuel vers le site de l'organisation (cf. § "Instructions techniques") ;
- **dans les 15 jours**, un article d'une demi-page avec, en fichiers attachés, des photos (format d'origine ".jpeg" > 300 ko), mettant l'accent sur un aspect particulier de la manifestation (technique, logistique ou de convivialité, etc...) destiné à paraître dans « À armes égales ».

11. **CHARTRE DU SPORT FRANÇAIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/5_Annexe-Charte-du-Sport-francais-pour-le-developpement-durable.pdf

12. **LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME - RAPPEL**

Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool sur les lieux des épreuves sportives (références : Art. L.322-6 du Code du Sport 2017 et Art. L 3335-4 du Code de la Santé Publique).